



RÈGLEMENT OFFICIEL

2ème édition – 26 septembre 2026
Raucoules, Haute-Loire (43)

Organisateur	Association Trail du Haut Velay
Date	26 septembre 2026
Lieu	Raucoules, Haute-Loire (43)
Contact	traildes8clochers@gmail.com 06 99 61 31 42
Site officiel	www.traildes8clochers.fr
Label	Manifestation labellisée FFA

Préambule

Le Trail des 8 Clochers est une manifestation de course à pied nature, labellisée FFA, avec classement officiel. Elle est ouverte exclusivement aux piétons. L'usage de tout engin à roues (hors véhicules de l'organisation) et la présence d'animaux sont strictement interdits sur le parcours.

Le Trail des 8 Clochers est bien plus qu'un simple trail : c'est un événement fédérateur qui met en lumière les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales de la communauté de communes du Haut Pays du Velay. À travers des parcours authentiques, il invite les passionnés de course en pleine nature à vivre une expérience unique au cœur d'un territoire vivant et préservé.

Article 1 – Lieu, date et nature de la compétition

Le Trail des 8 Clochers se déroulera le samedi 26 septembre 2026, au départ et à l'arrivée de Raucoules (Haute-Loire, 43).

La Diagonale du Haut Velay (33 km) relie Saint-Bonnet-le-Froid à Raucoules via Saint-Julien-Molhesabate. Le Trail des 8 Clochers (80 km) et le Relais Déséquilibré empruntent un tracé traversant les communes de Dunières, Montfaucon-en-Velay, Montregard, Raucoules, Riotord, Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Julien-Molhesabate, Saint-Romain-Lachalm, ainsi que partiellement Saint-Julien-Vocance, Saint-Pal-de-Mons et Monestier. La Ronde des Babets (11 km) est une boucle au départ et à l'arrivée de Raucoules.

L'événement comporte quatre épreuves chronométrées :

Épreuve	Distance	D+	Départ	Arrivée limite	Barrière
Trail des 8 Clochers	80 km	2 500 m	06h00	21h00	15h00
Relais Déséquilibré ♦	80 km (60+20)	2 500 m	06h00	21h00	15h00
Diagonale du Haut Velay	33 km	1 100 m	14h00	20h00	6h00
Ronde des Babets	11 km	350 m	15h00	18h00	3h00

♦ *Le Relais Déséquilibré: deux coureurs se partagent le tracé du 80 km avec un passage de relais à Saint-Romain-Lachalm (km 60). Coureur 1 : Raucoules → Saint-Romain-Lachalm (60 km). Coureur 2 : Saint-Romain-Lachalm → Raucoules (20 km). Départ groupé avec le Trail des 8 Clochers à 06h00.*

Article 2 – Organisation

L'organisation est assurée par l'association Trail du Haut Velay.

Association	Trail du Haut Velay
Adresse	28 rue du Lavoir, 43290 Raucoules
Email	traildes8clochers@gmail.com
Téléphone	06 99 61 31 42
Site	www.traildes8clochers.fr

Article 3 – Conditions de participation

a) Âge minimum

La participation est ouverte uniquement aux personnes majeures (18 ans révolus au jour de l'épreuve), conformément aux règles de la FFA en vigueur.

b) Conditions sanitaires – Réglementation FFA 2026

Conformément à la réglementation FFA 2026, chaque participant doit présenter l'un des documents suivants :

- Une licence FFA valide (Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running), ou
- Une attestation de réalisation du Parcours de Prévention Santé (PPS), datée de moins de trois mois au jour de l'épreuve (format papier, électronique ou QR code).

△ *Les certificats médicaux et Pass' J'aime Courir ne sont plus valables.*

c) Dossards

Les dossards seront remis au point d'accueil situé à Raucoules (lieu précis communiqué ultérieurement). Ils devront être portés visiblement sur le devant du corps durant toute la durée de l'épreuve. Aucun coureur ne pourra être autorisé à prendre le départ sans dossard.

Pour le Relais Déséquilibré : chaque membre de l'équipe reçoit un dossard individuel. Le Coureur 2 récupère son dossard au point de relais de Saint-Romain-Lachalm. Le Coureur 1 doit conserver son dossard jusqu'au passage de relais.

d) Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire est adapté à chaque épreuve. Des contrôles pourront être réalisés avant le départ et en cours d'épreuve. L'absence de matériel pourra entraîner une disqualification ou des pénalités. L'organisation se réserve le droit d'ajouter des matériels en fonction des conditions climatiques.

Trail des 8 Clochers – 80 km :

- Téléphone portable chargé avec le numéro de l'organisation enregistré
- Réserve d'eau (minimum 1 L)
- Gobelet personnel
- Couverture de survie
- Réserve alimentaire (recommandation : 800 calories)
- Lampe frontale avec piles de rechange (obligatoire pour toute la durée de l'épreuve — départ en conditions nocturnes)
- Veste imperméable ou coupe-vent
- Une pièce d'identité

Diagonale du Haut Velay – 33 km :

- Téléphone portable chargé avec le numéro de l'organisation enregistré
- Réserve d'eau (minimum 500 mL)
- Gobelet personnel
- Couverture de survie
- Réserve alimentaire (recommandation : 400 calories)
- Une pièce d'identité

Relais Déséquilibré ♦ Nouveauté 2026 :

Coureur 1 (60 km) — matériel identique au Trail des 8 Clochers 80 km (lampe frontale obligatoire, veste imperméable, couverture de survie, eau 1L, alimentation, gobelet, pièce d'identité, téléphone).

Coureur 2 (20 km) — matériel obligatoire : téléphone portable chargé, réserve d'eau (500 mL minimum), gobelet personnel, couverture de survie, pièce d'identité.

Ronde des Babets – 11 km :

- Téléphone portable chargé avec le numéro de l'organisation enregistré
- Réserve d'eau (minimum 250 mL)

- Gobelet personnel
- Couverture de survie

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes en ligne via le site officiel www.traildes8clochers.fr à partir du 1er mai 2026 à 09h00.

Pour le Relais Déséquilibré, les deux coureurs s'inscrivent ensemble sous un dossard d'équipe. Un code d'inscription spécifique est communiqué lors de l'ouverture des inscriptions.

Tarifs d'inscription

Épreuve	Tarif
Trail des 8 Clochers – 80 km	69 €
Relais Déséquilibré – 80 km (équipe de 2) ♦ Nouveauté 2026	79 € / équipe (60 € + 19 €)
Diagonale du Haut Velay – 33 km	32 €
Ronde des Babets – 11 km	15 €

Les droits d'inscription comprennent

- Le dossard et la participation à la course
- Le chronométrage officiel
- Les ravitaillements
- Un lot finisher (en fonction des courses)

Clôture des inscriptions

Les inscriptions seront clôturées environ 10 jours avant l'épreuve (date précise communiquée sur le site officiel). Aucun engagement ne sera accepté au-delà de cette date.

Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation. L'organisation se réserve le droit de proposer une cession du dossard à une tierce personne, sur demande, jusqu'à la clôture des inscriptions.

Article 5 – Sécurité, assurance et secours

a) Engagements des participants

Tous les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Chaque coureur est le premier maillon de la chaîne de sécurité : il doit alerter

rapidement l'organisation en cas d'accident, de perte de balisage ou d'abandon constaté chez un autre coureur.

Les participants sont tenus de rester sur les parcours balisés, de respecter les consignes des bénévoles et signaleurs, ainsi que les propriétés privées ouvertes dans le cadre de la manifestation.

b) Sécurité routière — traversées de voies publiques

Le parcours emprunte ou traverse plusieurs voies ouvertes à la circulation publique, dont des routes départementales. Les dispositions suivantes s'appliquent conformément au Code de la Route et à la réglementation FFA :

- **Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement le Code de la route sur l'ensemble des portions de voies publiques. Les coureurs ne bénéficient d'aucune priorité de passage sauf instruction contraire d'un signaleur.**
- Des signaleurs titulaires du permis de conduire sont positionnés à chaque traversée de voie publique. Ils sont équipés d'un gilet haute visibilité jaune et de panneaux de signalisation réglementaires (modèle K10, AB4 ou R24 selon la configuration). Ils sont en poste au minimum 15 minutes avant le passage de la manifestation.
- Sur les axes départementaux principaux, un dispositif renforcé est déployé : panneaux de pré-signalisation à 150 m de chaque côté de la traversée (panneau triangulaire « Attention : traversée de coureurs »), et panneau spécifique à destination des coureurs à 50 m du point de traversée : « Attention — route dangereuse — vous n'avez pas la priorité ».
- Un véhicule ouvreuse signale le début de la course et un véhicule balai signale la fin du passage. Les signaleurs ne peuvent quitter leur poste qu'après le passage du véhicule balai.
- La liste nominative complète des signaleurs (nom, prénom, date et lieu de naissance, numéro de permis de conduire) est transmise à la Préfecture au plus tard trois semaines avant la manifestation.

⚠ Tout participant qui ne respecterait pas les consignes d'un signaleur ou traverserait une voie sans y être autorisé s'expose à une disqualification immédiate et engage sa seule responsabilité.

c) Conditions nocturnes — Trail des 8 Clochers et Relais Déséquilibré (80 km)

Le Trail des 8 Clochers et le Relais Déséquilibré démarrent à 06h00. Une partie du parcours se déroule en conditions de faible luminosité. Les dispositions suivantes s'appliquent :

- Le port d'une lampe frontale fonctionnelle avec piles de rechange est obligatoire pour toute la durée de l'épreuve (Coureur 1 du Relais inclus).
- Le balisage des portions nocturnes est renforcé par des matériaux rétro réfléchissants conformément aux exigences FFA.
- Les signaleurs positionnés sur les traversées de voies publiques lors des heures nocturnes sont équipés de dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse adaptés.

d) Dispositif de secours

Une surveillance médicale est assurée par un médecin et une équipe de secouristes qualifiés, positionnés à des points stratégiques du parcours. Chaque poste de ravitaillement dispose d'une trousse de premiers secours et est en liaison directe avec la cellule de coordination médicale.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique d'un participant.

L'organisation demande aux coureurs de rester vigilants à proximité des ponts, digues, berges inclinées et zones de terrain accidenté. L'organisation s'informerera en amont des conditions hydrauliques des rivières traversées et se réserve le droit de modifier le parcours si ces conditions présentent un danger pour les participants.

e) Suivi des concurrents et abandons

Des points de contrôle sont mis en place tout au long du parcours afin d'assurer le suivi des participants. Tout coureur souhaitant abandonner est impérativement tenu d'en informer l'organisation. Aucun coureur ne peut quitter le parcours sans avoir signalé son abandon.

Pour le Relais Déséquilibré : en cas d'abandon du Coureur 1 avant le point de relais, l'équipe est retirée de la compétition. Le Coureur 2 en est immédiatement informé par l'organisation. En cas d'absence du Coureur 2 au point de relais, le Coureur 1 ne peut poursuivre la course au-delà du km 60.

f) Assurance

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile conformément aux obligations du Code du Sport. Il est vivement recommandé à chaque participant de disposer d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels liés à la pratique de la course à pied en milieu naturel.

Article 6 – Classement et récompenses

Un classement scratch (hommes et femmes) sera établi pour chaque épreuve individuelle. Les trois premiers hommes et femmes de chaque course seront récompensés sur le podium officiel. Aucun cumul de récompense ne sera possible.

Pour le Relais Déséquilibré, un classement scratch spécifique par équipe est établi sur la base du temps total (départ Coureur 1 → arrivée Coureur 2). Les trois premières équipes sont récompensées sur le podium officiel.

Article 7 – Ravitaillements

Les courses sont organisées en semi-autosuffisance. Le coureur doit prévoir une autonomie suffisante entre les ravitaillements.

Trail des 8 Clochers – 80 km	7 ravitaillements + 1 à l'arrivée
Relais Déséquilibré – Coureur 1 (60 km)	5 ravitaillements jusqu'au point de relais
Relais Déséquilibré – Coureur 2 (20 km)	2 ravitaillements + 1 à l'arrivée
Diagonale du Haut Velay – 33 km	Lérissel (km 14) – Les Chaises (km 24,5) + 1 à l'arrivée

Les ravitaillements comprendront a minima de l'eau, des fruits frais, des biscuits et des produits énergétiques adaptés. Aucun gobelet ne sera fourni.

Article 8 – Respect de l'environnement

Le Trail des 8 Clochers s'engage pour une pratique respectueuse de la nature. Il est formellement interdit de jeter des déchets en dehors des zones de ravitaillement. Tout comportement contraire entraînera la mise hors course immédiate du participant concerné.

Article 9 – Droit à l'image

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'organisation ainsi que ses partenaires à utiliser son image à des fins de promotion et de communication, sur tous supports et pour une durée de 1 an.

Article 10 – Cas de force majeure

En cas d'annulation pour force majeure (conditions météorologiques extrêmes, décision préfectorale, crise sanitaire, etc.), l'organisation ne pourra être tenue pour responsable. Aucun remboursement ne pourra être exigé de ce fait.

Article 11 – Acceptation du règlement

Toute inscription à l'une des épreuves implique la lecture, l'acceptation et le respect sans réserve du présent règlement.

Article 12 – Course enfants

Des animations pour les enfants seront organisées le 26 septembre 2026 à Raucoules, en marge des épreuves principales. Les modalités détaillées (distances, catégories d'âge, tarifs, horaires) seront communiquées ultérieurement sur le site officiel.

Article 13 – Randonnée

Une randonnée non chronométrée sera organisée le 26 septembre 2026 à Raucoules, ouverte à tous les publics. Les détails (distance, D+, tarif, horaires) seront communiqués ultérieurement.

Article 14 – Challenge Entreprises, Clubs et Associations

Le Trail des 8 Clochers 2026 propose un Challenge Entreprises, Clubs et Associations permettant aux structures de vivre l'événement collectivement, dans un esprit à la fois convivial et compétitif.

a) Participation

Le challenge est ouvert aux entreprises, PME, grandes entreprises, clubs de trail et associations. Une équipe est officiellement comptabilisée à partir de 3 coureurs inscrits, quel que soit le format de course ou la catégorie. Les participants peuvent s'inscrire sur n'importe laquelle des épreuves chronométrées, y compris le Relais Déséquilibré.

Les inscriptions sont ouvertes dans la limite des places disponibles. Aucun ajout ne sera possible une fois les places complètes.

b) Trophées

Deux trophées distincts sont remis lors de la cérémonie officielle :

- **Trophée Kilomètres parcourus : décerné à l'équipe dont les participants finishers cumulent le plus grand nombre de kilomètres, tous formats confondus. La mobilisation collective prime sur la performance individuelle.**
- **Trophée Performance : calculé en additionnant les classements scratch des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe. L'équipe obtenant le score total le plus faible remporte le trophée.**

c) Avantages et services

Les équipes inscrites au Challenge bénéficient des avantages suivants :

- Réduction de 10 % sur les inscriptions via un code transmis au responsable de groupe
- Inscription centralisée : le responsable gère les inscriptions, suit les participations et est l'interlocuteur unique de l'organisation

Des services optionnels sont également proposés :

- Accompagnement pour la recherche d'hébergement collectif
- Organisation du transport le jour J
- Textile de sport personnalisé aux couleurs de l'équipe
- Coaching collectif en amont de l'événement

d) Inscription au Challenge

Les équipes souhaitant participer au Challenge sont invitées à se manifester avant le 1er mai 2026 pour bénéficier des conditions préférentielles. Les demandes s'effectuent via le formulaire disponible sur www.traildes8clochers.fr/challenge-entreprises/ ou par contact direct avec l'organisation.